



Commune de Chevilly

Enquête publique de 30 jours

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 et à l'art. 20 de la loi sur le Registre foncier du 9 octobre 2012, la Municipalité de Chevilly soumet à l'enquête publique

du 17 septembre au 16 octobre 2022

Le projet suivant :

- transfert au domaine public cantonal n° 1045 d'une surface de 36 m² issue de la parcelle n°350
- transfert au domaine public cantonal n° 1064 d'une surface de 102 m² issue de la parcelle n° 350

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les oppositions ou observations éventuelles peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées au Greffe municipal par lettre recommandée durant le délai d'enquête.